

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

VIA MAURIENNE

Aménagement de l'itinéraire cyclable et mise en compatibilité de documents d'urbanisme

En référence aux articles L.121-17 et suivants du Code de l'environnement et L.103-2 du Code de l'urbanisme

L'objet de la concertation

En application de la délibération du Conseil Régional n°CP-2022-10 / 02-60-7066 du 21 octobre 2022, une concertation préalable est organisée à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Maître d'Ouvrage du projet.

La concertation porte sur l'aménagement de l'itinéraire cyclable **Via Maurienne** qui traverse 22 communes pour un total d'environ 70 kilomètres et la **mise en compatibilité des documents d'urbanisme** inhérente sur les communes de Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Rémy-de-Maurienne, Sainte-Marie-de-Cuines, La Tour-en-Maurienne et Val-Cenis.

Les modalités et la durée de la concertation

La concertation se déroule entre le jeudi 12 janvier et le jeudi 16 février 2023.

Dès le 12 janvier, le public peut prendre connaissance du projet et donner son avis et/ou poser une question. Le dossier de concertation est à disposition, aux heures habituelles d'ouverture, à l'**Hôtel de Région** (Lyon), au **Syndicat du Pays de Maurienne**, dans les **mairies des communes concernées par le projet** (Bourgneuf, Chamoux-sur-Gelon, Montgilbert, Val-d'Arc, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Léger, La Chapelle, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Étienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, La Tour-en-Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Saint-Michel-de-Maurienne, Fourneaux, Modane, Villarodin-Bourget, Avrieux, Aussois, Val-Cenis, Bramans, Bessans), aux sièges des **communautés de communes** Cœur de Savoie, Porte de Maurienne, Canton de la Chambre, Cœur de Maurienne Arvan, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne Vanoise. Il est également consultable et téléchargeable sur la plateforme participative accessible depuis le site civocracy.org/auvergne-rhone-alpes/viamaurienne.

Le public peut contribuer au projet en laissant un écrit dans le **registre** disponible avec le dossier de concertation, ou directement **via** le formulaire disponible sur la **plateforme participative**, ou par **courriel** à viamaurienne@auvergnerhonealpes.fr, ou par **voie postale** au Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes - Direction des Transports - Service Maîtrise d'Ouvrage Infrastructures routières et linéaires - Concertation publique Via Maurienne - 1, esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02.

Le site internet dédié à la concertation

civocracy.org/auvergne-rhone-alpes/viamaurienne



Une réunion publique de présentation du projet aura lieu le lundi 16 janvier à la salle polyvalente de Villargondran, rue de Cettier. Elle est ouverte à tous, dès 18h30.

